

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CAPPELLE-EN-PEVELE

Séance du 15 novembre 2024

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Président, Bernard CHOCRAUX

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
19	16	Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Etaient présents :

M. Bernard CHOCRAUX, M. François DESPREZ, Mme Laetitia THELLIER-CUVELIER, M. Paul BAERT, Mme Peggy GELEZ, M. Bruno CHACORNAC, M. Jean-Pierre ROCHE, Mme Annie BROUTIN, Mme Maria DA SILVA MARTINS, Mme Christine CARON, Mme Elodie DELATRE, Mme Céline SINIARSKI, M. Dominique LA GANGA, Mme Isabelle PERAL, M. Christophe OLIVE, Mme Julie DELTOUR

Date de la convocation
9 novembre 2024

Transmission en Préfecture
21 novembre 2024

Date de publication
21 novembre 2024

Procuration :

M. Vincent GOHIER à M. Christophe OLIVE

Absents :

M. Alexandre BOUVRY
M. François HENRIQUET

A été nommée secrétaire de séance :

Mme Céline SINIARSKI

DELIBERATION N°47/2024	[RH] Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.
---------------------------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose également au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir un renfort en médiathèque pour assurer les accueils ainsi que la gestion de la navette. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 1^{er} décembre, un emploi non permanent sur le grade d'adjoint du patrimoine dont la durée hebdomadaire de service est de 11/35eme et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 4 mois maximum sur une période de 5 mois suite à un accroissement temporaire d'activité de la médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (17 voix pour) :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint du patrimoine pour effectuer les missions d'accueil et gestion de la navette inter-médiathèque suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 11/35^e, à compter du 1^{er} décembre pour une durée maximale de 4 mois sur une période de 5 mois.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 367 indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.
- La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme
Fait à Cappelle-en-Pévèle

Le Maire
M. Bernard CHOCRAUX

